

REGLEMENT

CONCOURS DE NOUVELLES

« Une nouvelle est une brève composition littéraire qui relate une histoire – réelle ou fictive – courte mais complète centrée généralement autour d'un événement avec peu de personnages »

Article 1 : La Communauté de Communes Terre de Camargue, au travers du Réseau Intercommunal de Lecture Publique, organise un « **concours de nouvelles** ».

Article 2 : Ce concours est gratuit et ouvert aux résident(e)s du Gard et de l'Hérault.

Article 3 : Imaginer une nouvelle dont la première phrase, s'inspirant des « Rêveries du promeneur solitaire » de Jean-Jacques Rousseau (cinquième promenade), est :

« De toutes les habitations où j'ai demeuré (et j'en ai eu de charmantes), aucune ne m'a rendu si véritablement heureux et ne m'a laissé de si tendres regrets que celle que j'ai occupée Quai des Croisades... ».

Article 4 : Les manuscrits seront obligatoirement inédits, écrits en français, n'excédant pas **6 pages**.

Ils seront présentés dactylographiés de la manière suivante :

- Format de la page : A4
- Police de caractère : Times New Roman
- Grandeur de caractère : Corps 12.

Chaque nouvelle devra porter un titre.

Article 5 : Afin de préserver l'anonymat les textes ne devront comporter en aucun endroit, ni nom, ni signature, ni adresse, ni aucun autre signe distinctif.

Chaque participant(e) précisera son nom, prénom, adresse et téléphone en lettres d'imprimerie sur un feuillet séparé, placé dans une enveloppe cachetée jointe à sa nouvelle.

Il ne sera accepté qu'une seule nouvelle par participant(e).

Article 6 : Les lauréat(e)s des années précédentes ne pourront concourir l'année suivant l'obtention de leur prix.

Ils seront de plein droit membres du jury pour l'année en cours.

Article 7 : Les participant(e)s devront déposer **avant le 31 mai 2013** deux exemplaires de leur œuvre dans les bibliothèques intercommunales du réseau de la Communauté de Communes ou les faire parvenir par courrier à l'adresse suivante :

COMMUNAUTE DE COMMUNES TERRE DE CAMARGUE
Réseau Intercommunale de Lecture Publique
« Concours de nouvelles »
26, quai des croisades
30220 AIGUES-MORTES

Article 8 : Le jury, composé de lecteurs du Réseau Intercommunal de Lecture Publique, de professionnels de l'écriture et du lauréat de l'année précédente, désignera en toute indépendance le(s) lauréat(es).

Les décisions seront sans appel.

Article 9 : La remise des prix est programmée le 22 juin 2013 à 15 heures - Salle Christophe Colomb, rive droite au Grau du Roi (à côté de la Résidence Saint Vincent)

Un courrier vous sera envoyé ou remis par vos bibliothécaires.

Article 10 : Les textes ne seront pas rendus. Les candidats - et pour les mineurs, leur(s) parent(s) ou tuteur - en participant à ce concours, autorisent, de fait, la Communauté de communes Terre de Camargue à reproduire leur œuvre sur ses supports de communication, et ce, jusqu'au 31 décembre 2023.

Article 11 : La participation à ce concours implique l'acceptation sans réserve du présent règlement.

Article 12 : Pour tout renseignement, s'adresser au :

04.66.73.93.14

reseau.biblio@terredecamargue.fr

04.66.53.04.63

Bibliothèque intercommunale / Le Grau du Roi

bibliotheque.legrauroi@terredecamargue.fr

04.66.53.90.51

Bibliothèque intercommunale / Saint-Laurent d'Aigouze

bibliotheque.saintlaurentdaigouze@terredecamargue.fr

04.66.53.68.16

Bibliothèque intercommunale / Aigues-Mortes

mediatheque.aiguesmortes@terredecamargue.fr

Communauté de Communes Terre de Camargue

www.terredecamargue.fr

Portail de lecture publique

www.terredecamargue-culture.com